



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ostéopathes

Question écrite n° 126853

Texte de la question

M. Jean-Luc Prél attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les préoccupations des patients de l'ostéopathie exclusive. Le nombre d'établissements de formation à l'ostéopathie est désormais très important. La qualité de la formation est très hétérogène, la durée varie de 2 660 à plus de 4 200 heures. En l'absence de publication du rapport de l'IGAS sur la formation malgré un avis favorable de la CADA et une augmentation sensible du nombre d'établissements agréés sans réel contrôle de la formation, les patients s'interrogent sur les garanties réelles apportées par les ostéopathes quant à l'égalité qualitative des pratiques professionnelles. Les patients s'inquiètent pour la qualité des soins proposés par de futurs ostéopathes insuffisamment ou mal formés. Ainsi, il lui demande de bien vouloir préciser les intentions du Gouvernement pour assurer une formation de qualité.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Prél](#)

Circonscription : Vendée (1^{re} circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 126853

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 janvier 2012, page 823

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)